Communauté de Communes Pays d'Opale

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan de zonage

Pays de Hardinghen - plan 1/2

Communes de Bouvelinghen, Caffiers, Fiennes, Hardinghen et Hermelinghen

Echelle 1/7 500

Plan modifié - procédure de modification de droit commun - juin 2022

4. Traduction réglementaire graphique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
En date du 26 septembre 2019

Légende : Limites de zones

Zones urbaines :
- UA - Zone urbaine correspondant aux centres ville de Guînes, Ardres, Licques et Hardinghen
- UB - Zone urbaine correspondant aux centres-bourg des villages
- UC - Zone urbaine correspondant aux extensions urbaines
- UEnh - Sous-secteur de UC correspondant au manoir de Guînes
- UE - Zone urbaine à vocation économique
- UE 1 SEA - Zone urbaine à vocation économique 1 UZI - zone d'Eurotunnel
- UI - Zone urbaine mixte, à vocation industrielle
- UT - Zone urbaine sur laquelle est implantée une activité touristique

Zones à urbaniser :
- 1AU - Zone d'urbanisation future, de court terme soumise à OAP "aménagement"
- 2AU - Zone d'urbanisation future, de moyen terme soumise à OAP "aménagement"
- 1AUh - Zone d'urbanisation future, à vocation d'équipements publics

Zones agricoles :
- A - Zone agricole
- Ac - Sous-secteur de secteur aux carrières
- Ae - Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- As - Sous-secteur à caractère sensible
- At - Sous-secteur à vocation touristique

Zones naturelles :
- N - Zone naturelle
- Ne - Sous-secteur sur lequel est implantée une construction à vocation économique
- Nh - Sous-secteur sur lequel des habitations légères de loisirs sont implantées
- Ns - Sous-secteur à caractère sensible (ZNIEFF, Natura 2000, ENS)
- Nt - Sous-secteur à vocation touristique
- Nv - Sous-secteur, secteur naturel en fond de vallon

Localisation d'un captage en eau potable

Construction existante identifiée au plan cadastral (dont le changement de destination est autorisé)

Bâti léger extérieur identifié au plan cadastral

Maisons récemment construites ou en cours

Bâtiments agricoles ou d'activité récemment construits

Permis de construire et Certificat d'urbanisme (D) délivrés positifs

Exploitation agricole soumise au régime sanitaire départemental (R.S.D.)

Installation classée pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

Circulation

Retrait (Loi Barnier - dossiers Amendement Dupont)

Servitude de mixité sociale, au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme

Secteur de zone de préemption des baux commerciaux & interdiction de changement de destination des commerces

Secteur concerné par une OAP "aéroport"

Secteur urbain concerné par une OAP "Hardinghen"

Secteurs à risques miniers, PPRM du Boulonnais (Source de la donnée : cartographie DDTM 62 de superposition d'aléas et d'enjeux)

- Puits de mine inaptoitable ou non, associé à un aléa d'effondrement moyen
- Puits de mine inaptoitable ou non, associé à un aléa d'effondrement faible
- zone d'aléa d'effondrement localisé moyen, lié à la présence de puits de mines

Cavités souterraines :

Par mesure préventive vis-à-vis de la présence de cavités, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la stabilité du sol et du sous-sol, préalable à toute construction, installation ou ouvrage à proximité de cavités.

Aléas & risque d'inondation, ruissellements, débords, crues, de basse :

- Secteurs concernés par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 7 décembre 2006 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par l'aléa inondation issus du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée du Wimereux, prescrit le 30 août 2010 (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Secteurs concernés par une Zone Inondée Constatée (Source de la donnée : cartographie DDTM 62)
- Axe de ruissellement identifié

Retrait / gonflement des argiles

La territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-19° du Code de l'Urbanisme :

Les Monuments Historiques : Classé au titre(R.) ou inscrit(I.) monument historique — Périmètre de protection des Monuments Historiques — Bâtiments de France

Les édifices religieux : Eglise, chapelle — Calvaire, oratoire, croix plisanne

NORD

La particulière prise :

Repérage des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R 151-11 du Code de l'Urbanisme :

Repérage du patrimoine naturel au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme :

- Les haies
- Les arbres remarquables
- Les alignements d'arbres
- Les mares
- Les fossés
- Les talus
- Les espaces verts et espaces naturels
- Les vergers de subsistance
- Les cours d'eau à préserver

Emplacements réservés au titre de l'article L 151-41 1° du Code de l'Urbanisme :

Tableau des emprises :

N°	Bénéficiaire	Surface	Destination
1U	Mairie - Extension de la mairie, salle de mariage et parking	0 000 m²	Commune de Fiennes
2U	Mairie - Voirie	0 000 m²	Commune de Caffiers
3U	Caffiers - Voirie et trottoir	180 m²	Commune de Caffiers
4U	Caffiers - Passage de la source de canalisation d'eau (Ex-Hippodrome)	0 000 m²	Commune de Caffiers
5U	Caffiers - Aménagement d'un espace public	0 000 m²	Commune de Caffiers
6U	Caffiers - Aménagement d'un espace de jeux et loisirs	0 000 m²	Commune de Caffiers
7U	Hardinghen - Extension d'un cimetière paysager	0 000 m²	Commune de Hardinghen
8U	Hardinghen - Aménagement d'un espace public de développement	0 000 m²	Commune de Hardinghen
9U	Hardinghen - Boucle de voirie (chemin)	0 000 m²	Commune de Hardinghen
10U	Hardinghen - Extension du cimetière	0 000 m²	Commune de Hardinghen
11U	Hardinghen - Aménagement d'un espace d'épuration	0 000 m²	Commune de Hardinghen
12U	Hardinghen - Extension du cimetière	180 m²	Commune de Hermelinghen
13U	Hardinghen - Aménagement d'un espace public	0 000 m²	Commune de Hermelinghen
14U	Hermelinghen - Aménagement d'un espace public	0 000 m²	Commune de Hermelinghen
1U	Ardres - Voirie (ex-sente)	0 000 m²	Commune de Guînes
2U	Ardres - Aménagement d'un espace environnemental	0 000 m²	Commune de Guînes
3U	Ardres - Aménagement d'un espace de stationnement	0 000 m²	Commune de Guînes
4U	Ardres - Aménagement d'un espace de stationnement	0 000 m²	Commune de Guînes
5U	Ardres - Aménagement d'un espace	0 000 m²	Commune de Guînes
6U	Ardres - Aménagement d'une réserve incendie	0 000 m²	Commune de Guînes
7U	Ardres - Aménagement d'un espace de stationnement	0 000 m²	Commune de Guînes
1-U	Landrethun-le-Nord - Voirie (ex-sente)	0 000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
2-U	Landrethun-le-Nord - Voirie (ex-sente) et réseau division Calaire	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
3-U	Landrethun-le-Nord - Calaire (1/2 nord) et réseau de collecte eaux	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
4-U	Landrethun-le-Nord - Aménagement d'un espace public	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
5-U	Landrethun-le-Nord - Aménagement d'un espace de loisirs	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
6-U	Landrethun-le-Nord - Aménagement d'un espace de stationnement	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
7-U	Landrethun-le-Nord - Aménagement d'un espace public	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
8-U	Landrethun-le-Nord - Calaire (1/2 sud) et réseau de collecte eaux	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord
9-U	Landrethun-le-Nord - Aménagement d'un espace de loisirs	000 m²	Commune de Landrethun-le-Nord